

# REGLEMENT GENERAL

4<sup>ème</sup> édition de la Cyclo Ouest-Vintage Le 26 août 2017 au départ de Plouay

## Présentation de l'événement :

La ouest-vintage mise en place par le comité des fêtes de Plouay donnera lieu à sa quatrième édition cette année. Elle réunira les passionnés de la petite Reine et les amateurs de tendance Rétro des années 1900 aux années 90. Un défilé cycliste rétro traversant 4 communes et tout cela dans la bonne humeur. Des prix seront attribués et cette randonnée sera accompagnée par des véhicules anciens et motos anciennes.

Cette année, un seul circuit de 33 Kms , passant par Cléguer, Calan, Lanvaudan et retour sur Plouay.

Une assistance est également possible en cas d'abandon ou de repos temporaire des participants

Les vélos pourront donc être disposés dans un véhicule ancien (type Citroën HY) et les participants seront invités dans un autre véhicule.

Le préliminaire : définition

Le terme « participant » s'entend, au sens du présent règlement, comme l'ensemble des personnes physiques ou morales ayant souscrit un engagement de participation à la manifestation Cyclo Ouest-Vintage organisée par le comité des fêtes de Plouay le 26 Août 2017.

## Article 1 : Conditions de participations

Les participants aux parcours de la cyclo Ouest-Vintage devront impérativement nous acquittés de l'engagement de 10 euros TTC (Licencié ou non à la Fédération Française de cyclotourismes).

Pour participer, les personnes âgées de moins de 18 ans devront obligatoirement être accompagnées d'un adulte, et porter un casque homologué.

### Article 1.1 : Équipements requis pour participer à la Cyclo Ouest-Vintage

Une fois engagés, les participants doivent impérativement participer à la randonnée avec un vélo vintage : datant d'avant 1990, impérativement munis de frein, sans changement de vitesse fixé au guidon et sans cale pied automatique

Les vélos fixies, single speed ou les répliques seront également acceptés.

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs. Vivement conseillé pour les adultes (les casques vintages existent).

Afin de cultiver un look branché et vintage, il est vivement conseillé aux participants de venir en tenue d'époque : maillots, casquettes ou autres vêtements et accessoires des années 1900 aux années 90.

### Article 1.2 : Inscription à la Cyclo Ouest-Vintage

#### > Inscription et paiement en ligne

A partir du site des 4 Jours CIC Bretagne de Plouay (rubrique « Cyclo vintage »), une redirection est opérée pour l'inscription et le paiement vers la

plateforme de vente en ligne du site espace-compétition.com. Les bons d'échange correspondant aux prestations achetées leur seront adressés par courriel.

### > **Inscription par courrier**

Il leur sera possible de télécharger notre bulletin d'inscription sur notre site internet (rubrique « Cyclo -vintage »). Il sera demandé de joindre avec le bulletin d'inscription et le règlement, une enveloppe timbrée\* (Format 17,5x25) avec leur adresse (dernier envoi de dossard le 19 Aout 2017). \*suffisamment affranchie en fonction du nombre d'inscriptions que vous souhaitez recevoir (sauf sportifs). Le courrier sera à adresser à :

**Comité des fêtes Commission Cyclo**

**-BP N°80009**

**-56240 Plouay**

### > **Inscription sur place**

Les 24 et 25 août de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

### > **Limites d'inscription**

Par courrier :

Dernier envoi de dossard le 19 août 2017

En ligne : Jeudi 24 août 2017

Sur place : Possibilités de s'inscrire le jour même de 8 h 30 à 9 h30

## Article 2 : L'engagement

L'engagement aux circuits de la Cyclo Ouest-Vintage est ferme et définitif.

Aucun remboursement ne sera appliqué une fois le paiement en ligne effectué.

L'engagement aux parcours comprend :

-L'accès aux parcours, une boisson et un sandwich

-La plaque de cadre

-Un souvenir

### Article 2.2 : annulation

-modification de l'inscription

L'engagement aux circuits de la Cyclo Ouest-Vintage (Samedi 26 août) est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera appliqué une fois le paiement en ligne effectué. Sous réserve de disponibilité, il sera possible de modifier une inscription (changement de parcours).

La modification devra faire l'objet d'une demande écrite de l'acheteur (par courrier ou courriel) adressée à

**Comité des fêtes Commission Cyclo**

**-BP N°80009**

**-56240 Plouay.**

A partir du 19 août 2017, tout changement éventuel ne pourra être effectué que sur place, au moment de l'enregistrement (cf. article 3 ci-dessous).

### Article 3 : Retrait du dossard et package engagement

Votre enregistrement se fera contre remise des bons d'échange :

Les plaques de cadre seront à retirer soit : à la permanence CYCLO à l'Ecole de Musique de Plouay, le mercredi 23 août de 9h à 12h et 14h à 18h, le jeudi 24 août de 9h à 12h et de 14h à 19h, ou le jour même, le samedi 26 août au village départ à partir de 8 heures 30

### Article 4 : Droit à l'image

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord aux organisateurs, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises le samedi 26 août. Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de le Cyclo Ouest-Vintage et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.).

L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que les représentants légaux d'un participant mineur donnent leur accord au comité des fêtes de Plouay, aux médias et réseaux sociaux qui couvrent l'événement pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du samedi 26 août. L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'enfant.

Conformément à la loi du 06.01.1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données les concernant en justifiant de leur identité auprès du comité des fêtes de Plouay. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 26 Août 2017.

### Article 5 : Sécurité et assistance mécanique

La Cyclo Ouest Vintage n'est pas une compétition sportive au sens des dispositions du Code du sport, notamment ses articles R.331-6 et R.331-13.

Chaque participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique à l'épreuve.

Le port du casque n'est pas obligatoire mais vivement recommandé.

Le participant déclare être apte à la pratique du cyclisme et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents. Les participants sont responsables de leur matériel et dégagent l'organisateur de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration sur le lieu de l'événement.

Le participant s'engage à respecter la faune, la flore et à ne pas laisser d'éventuels détritiques sur le parcours et ses dépendances.

La Cyclo Ouest-vintage n'est pas une compétition sportive mais bien une parade à vélo. Toutefois, il est important que les participants vérifient l'étendue des garanties (et les exclusions) de leurs éventuelles assurances actuelles (RC).

Ils sont tenus d'être couverts par une assurance individuelle ou collective en responsabilité civile.

Les dégâts matériels et corporels ne sont en aucun cas couverts par l'organisation. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à cette randonnée.

Les adhérents de la FFCT sont couverts par une assurance. Le samedi 26 août, en cas d'incidents mécaniques ou corporels, ce sont les secours, qui interviennent sur la voie publique, qui seront prévenus.

Les participants disposeront sur leur carnet de route, d'un numéro d'urgence pour prévenir l'organisation.

Un poste de secours sera présent sur le village il sera joignable au numéro d'urgence.

De plus, un dispositif de sécurité à motos sera mis en place pour accompagner les participants.

Il n'est qu'un soutien pour que le partage de la route entre automobiliste et vélo-touriste s'effectue en toute sécurité. En aucun cas, il sera responsable d'un écart de conduite d'un vélo-touriste.

## Article 6 : Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu.

## Article 7 : Traitement des données personnelles

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre l'organisation de la manifestation «Cyclo Ouest-Vintage ».

Le comité des fêtes de Plouay, responsable du traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à

:

**Monsieur Patrick FERNANDEZ, Président de l'association, Comité des fêtes Commission Cyclo**

**-BP N°80009**

**-56240 Plouay**

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant

## Article 8 : Annulation de l'événement

L'annulation totale ou partielle de l'événement, sera considérée par les parties comme un cas de force majeure et ne pourra aboutir à un remboursement des sommes déjà versées par les participants et les entreprises.

Dans le cas d'annulation totale ou partielle avant le début de l'événement, l'organisateur s'engage à en informer les participants, les exposants et les entreprises sans tarder et à rembourser uniquement aux exposants les sommes d'ores et déjà versées à l'organisateur à la date d'annulation, sans intérêts.

## Article 9 : Acceptation du règlement

Les participants à la Cyclo Ouest-Vintage confirment avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à respecter l'ensemble des articles ci-dessus.

J'accepte, sans réserve ni restriction, l'ensemble des clauses et renonce à tout recours contre l'organisateur